

Démarche	: Calamité Agricole Landes : Perte de fond suite aux températures élévées des mois de juin à août 2025
Organisme	: Service Economie Agricole

## Identité du demandeur

Email

Etablissement  
SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Formulaire

Cette démarche sert à déposer une demande d'indemnisation partielle pour travaux engendrés suite aux dégâts causés par les températures élévées des mois de juin à août 2025 sur le département des Landes.

### Températures élevées des mois de juin à août 2025 : Perte de fonds sur culture perennes

#### PACAGE

Votre numéro Pacage commence par 040 \*\*\* \*\*\*

#### Numéro de téléphone

Merci de noter le numéro de téléphone sur lequel vous êtes joignable en journée

#### Adresse électronique

Afin de faciliter nos échanges, merci de noter votre adresse mail sur laquelle vous vous connectez régulièrement

## Localisation de vos parcelles

#### Communes concernées par les intempéries

#### SAU Totale

(exemple : 12.67 ha)

# Calamité Agricole Landes : Perte de fond suite aux températures élévées des mois de juin à août

## Relevé d'identité Bancaire IBAN

Noter votre IBAN

## Relevé d'identité Bancaire BIC

Noter votre BIC

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé d'identité Bancaire

Joindre le RIB de l'exploitation

Il doit contenir l'entête de la Banque et le nom et l'adresse de l'exploitation

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation d'assurance

A faire compléter, dater et signer par l'assureur

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Inventaire verger attesté par la coopérative

Fournir l'inventaire tamponné et signé par la coopérative

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Annexe B

A compléter, dater et signer

### Justificatifs Devis / Factures. Pièce justificative à joindre en complément du dossier, le cas échéant

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Factures

#### RAPPEL POUR LES FACTURES :

Afin de pouvoir être prises en compte, les factures doivent être acquittées avec la mention "acquittée le" , tamponnées et signées par l'entrepreneur (sauf si le matériel vous appartient auquel cas facture ou assurance de l'engin) ou à défaut, merci de fournir la copie de votre relevé bancaire stipulant de débit de la facture.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Factures

#### RAPPEL POUR LES FACTURES :

Afin de pouvoir être prises en compte, les factures doivent être acquittées avec la mention "acquittée le" , tamponnées et signées par l'entrepreneur (sauf si le matériel vous appartient auquel cas facture ou assurance de l'engin) ou à défaut, merci de fournir la copie de votre relevé bancaire stipulant de débit de la facture.

## Calamité Agricole Landes : Perte de fond suite aux températures élévées des mois de juin à août

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Factures

#### RAPPEL POUR LES FACTURES :

Afin de pouvoir être prises en compte, les factures doivent être acquittées avec la mention "acquittée le" , tamponnées et signées par l'entrepreneur (sauf si le matériel vous appartient auquel cas facture ou assurance de l'engin) ou à défaut, merci de fournir la copie de votre relevé bancaire stipulant de débit de la facture.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Photos

Si vous le souhaitez, vous pouvez rajouter des photos des dégâts, des travaux ou tout autre document utile à l'instruction de votre dossier